



## Je veut faire controler fiscalement mon ancien patron

Par **olivier3826**, le **04/07/2013 à 19:03**

Bonjour, j ai travaillé chez un patron pendant 1 mois et il ne veut pas payer mes heures supplémentaires et encore mieux il ma fais péter un jour , et le problème c est que j étais tout seul a l atelier et la secrétaire ne veut pas en entendre parler, il encaisse beaucoup espèces , donc je veut le dénoncé cordialement

Par **pieton78**, le **10/04/2014 à 22:28**

Bonjour,  
ça relève des prud'hom!

Par **janus2fr**, le **11/04/2014 à 08:10**

Bonjour pieton78,  
La dénonciation aux services fiscaux ne relève pas du conseil des Prud'hommes.

Par **louison123**, le **11/04/2014 à 13:18**

la délation fiscale est assez courante sachant qu'elle peut être rémunérée (eh oui) suivant l'article 1825 F du code général des impôts